

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR SIDY LAMINE NIASS
Directeur Général du Groupe de Presse WAL FADJRI

LE DROIT D'AUTEUR, AU NOM DE LA BONNE FOI ET DE LA JUSTE LOI

Monsieur le Directeur Général et cher Compatriote, je me fais un devoir de vous adresser une lettre publique.

Je me disais, en toute bonne conscience, qu'au lendemain du Point de Presse convoqué par le Conseil d'Administration du BSDA, le jeudi 20 Août 2009, au JUST 4U, vous feriez le geste simple mais ô combien noble de prendre votre téléphone et d'appeler la Direction Générale de la société de gestion collective, ouverte aux négociations et attentive aux propositions de ses partenaires que sont les utilisateurs des différents répertoires qu'elle protège. Au lieu du simple geste qui aurait eu l'effet d'arrêter immédiatement le cours du processus qui conduit au silence de WALF FM et de WALF TV aujourd'hui, à la tristesse générale des fidèles auditeurs et téléspectateurs dont je suis, vous avez choisi de narguer la communauté artistique. Les déclarations intempestives et le boycott des musiciens nationaux ne sont pas des solutions adéquates.

Après s'être assurés que la signification aux fins de suspension d'émission de programmes vous a été remise par le Tribunal, la Direction Générale et le CA du BSDA auraient pu s'en tenir là et attendre l'exécution de leur requête. Le Point de Presse tenu au JUST 4U prenait à témoin l'opinion nationale et internationale de la volonté des artistes de dialoguer avec les médias publics et privés mais aussi de percevoir régulièrement leurs droits d'auteurs de la part de ces grands utilisateurs. Ce Point de Presse, en réalité, était une main condescendante qu'on vous tendait, une porte de sortie qu'on vous offrait pour sortir honorablement du contentieux avec le BSDA. Comment ne l'avez-vous pas compris ? Comment, personne, autour de vous, parmi vos collaborateurs et conseillers, n'a pu vous convaincre qu'il n'est pas concevable, au nom de la bonne foi, au nom de la juste loi, de jouir du bien d'autrui sans son autorisation et plus grave sans contrepartie aucune ?

TOP FM avait reçu la même signification que le Groupe WAL FADJRI. TOP FM, avant l'exécution de la requête, a pris rendez-vous avec la Direction Générale du BSDA pour se conformer à la loi.

Le Communiqué de presse largement diffusé pour préparer le Point de Presse du jeudi 20 Août et distribué à tous les journalistes présents au JUST 4U, tout comme la totalité des interventions orales enregistrées cet après-midi là, ne trahissent aucune velléité d'aggraver la situation générale encore moins une quelconque fixation contre le Groupe WAL FADJRI en particulier.

Le BSDA agit sous le mandat des écrivains, dramaturges, paroliers, comédiens, musiciens, compositeurs, chanteurs, peintres et cinéastes. Imaginez-vous donc que ces gens ont des raisons de vous en vouloir, à vous, Sidy Lamine NIASS ou bien à votre groupe de presse ?

Les artistes sont des esprits libres et indépendants mais avant tout des citoyens qui aspirent à vivre décemment du fruit de leur travail. Leur travail, c'est l'art que chacun d'eux pratique et qui, autrefois ne générait que des miettes mais qui, de nos jours, grâce à l'explosion médiatique et une large ouverture des autoroutes de l'information et de la communication, rapporte des fortunes colossales. Le droit d'auteur, ce n'est rien d'autre que le salaire différé que les différents utilisateurs doivent payer à chacun de ces artistes, en passant par la société de gestion collective qui les représente.

Comment feront ces artistes, s'ils ne perçoivent pas de salaire, pour vivre et faire vivre leurs familles, se soigner, se loger, payer leurs factures d'eau, d'électricité et de téléphone, la scolarité de leurs enfants ?

Malgré la légitimité du droit d'auteur que les artistes réclament, malgré la justesse de la cause que le BSDA défend, il est clair que personne dans notre pays ne souhaite la fermeture ni d'une seule radio ni d'une seule télévision dont l'existence témoigne de la réalité d'une pluralité d'opinions et d'une liberté d'expression ainsi que de la bonne santé de la démocratie sénégalaise.

WAL FADJRI est une entreprise de presse qui rend fier tout Sénégalais. Elle donne corps au rêve de réussite et de performance d'un homme et d'un groupe qui ont cru à l'avenir de la libre entreprise, indique une voie de salut plus sûre que la mer ou que le désert à notre jeunesse disponible et dynamique. Concevoir un projet, le mûrir, l'évaluer et le réaliser en ne comptant sur ses propres ressources intellectuelles, morales et matérielles, voilà le défi que vous avez brillamment relevé au bénéfice de la collectivité. Voulez-vous maintenant tout gâcher, pour une histoire d'humeur ou de tempérament ? C'est quand tout semble réussir à un individu que le pire le guette. C'est quand un individu s'imagine le seul artisan de sa réussite que la réalité lui révèle le contraire. Une radio et une télévision doivent une bonne partie de leur audience aux artistes dont elles utilisent les œuvres musicales et théâtrales.

Dans l'affaire présente, gardez-vous d'incriminer l'Etat. Vous n'êtes pas sans savoir que sans l'effort de négociation qu'elle a consentie, la RTS, média d'Etat, allait connaître les mêmes ennuis que WALF.

Si vous subissiez une injustice venant du gouvernement, vous n'auriez pas besoin d'utiliser le canal de RFM, une radio justement en règle avec la loi sur le droit d'auteur, pour...crier votre impuissance. Vous n'entrez aucune action, vous n'envisagez même pas d'en entreprendre. Pourquoi ? Pour la simple et unique raison que l'action, vous l'attendez des fidèles auditeurs et téléspectateurs qui sont à la fois la fierté et la force de WAL FADJRI. Or dans cette affaire qui vous oppose au BSDA, vos fidèles auditeurs et téléspectateurs qui sont aussi des fans inconditionnels des artistes dont vous utilisez les œuvres pour leur plus grande satisfaction, s'ils manifestent, le feront sûrement pour vous supplier de vous mettre en règle dans les meilleurs délais avec le BSDA afin qu'ils continuent à écouter et à regarder

WALF dans les conditions qu'ils aiment, avec sur les ondes et au petit écran les tubes et les clips des succulents créateurs de chez nous.

Les artistes ne sont pas tous des enfants de chœur manipulables. Au JUST 4U, ils étaient une masse grondant comme une mer en furie. Certaines descendaient de la profonde banlieue, de Pikine et de Guédiawaye, d'autres venaient de Thiès. Parmi eux le sage et virtuose du *xalam* Samba Diabaré SAMB, la talentueuse romancière Aminata Sow FALL, le bouillant Ouza DIALLO et le doigté Cheikh Tidiane TALL pour ne citer que ces personnalités-là.

Que demandent ces artistes, Sidy ? Rien d'autre que le versement des redevances dues au titre du droit d'auteur par WAL FADJRI. Rassurez-vous et rassurez vos collaborateurs. Aucune somme n'est encore fixée ni portée à votre connaissance puisque ce sont avec les documents comptables qui sont en votre possession que le calcul des redevances se fera. Il ne s'agit pas non plus de payer tout et tout de suite.

Au Point de Presse du jeudi, le chanteur Thione SECK a voulu soutenir que vous ne réagissez pas par ignorance. Il a essuyé des persiflages malsonnants pour une star de sa renommée. S'il vous a rendu compte, vous auriez dû l'écouter et faire le pas attendu vers le BSDA, ne serait-ce que pour le remercier du risque conscient qu'il a pris pour se faire votre avocat. Dans un pays différent du Sénégal où l'âge et la notoriété sont des valeurs qu'on préserve, il serait lynché. Ni plus ni moins !

Pour vous, le contentieux qui vous oppose au BSDA est pendant devant la justice. En fait ce sont deux affaires différentes que vous avez avec les artistes. La première dont le fond n'est pas livré au public justement parce qu'elle est renvoyée au mois de Novembre prochain est tout à fait distincte de la seconde concernant votre refus de paiement des droits d'auteurs.

La suspension des programmes sur WALF, si elle devait durer ne concernerait que les œuvres des répertoires protégés dont ceux relevant de la gestion des sociétés sœurs du BSDA qui ont passé avec lui un accord de réciprocité. Lever la suspension dépend entièrement de votre bonne volonté et de votre détermination à préserver les acquis du Groupe de Presse que vous avez bâti au prix de sacrifices louables.

Ce n'est pas à vous que je déconseillerai toute attitude dictée par un orgueil mal placé. L'Orgueil a perdu Satan. Vous n'êtes pas le seul patron de radio ou de télé à tenter de remettre en cause le droit d'auteur. Des exemples existent à travers le monde. Ce sont la mobilisation, la solidarité et l'inflexibilité des créateurs conjugués aux actions et plaidoyers des militants des droits humains qui ont contraint et contraignent encore bon nombre d'utilisateurs identifiés et localisés à se conformer aux dispositions de la loi réglementant le droit d'auteur.

Il faut bien savoir que la loi, en l'état actuel de son application,, est bien loin de permettre le recouvrement intégral de l'ensemble des droits auxquels peuvent légitimement prétendre les artistes et créateurs.

Les droits voisins arrivent. La reprographie se fait au détriment des écrivains dont les livres qui ne sont plus achetés en librairie circulent sous toutes formes illicites. Les dramatiques et les téléfilms réalisés et produits par des télévisions circulent à travers le monde sans que leurs auteurs reçoivent aucune rétribution substantielle. Il viendra un temps où l'invité d'une émission comme *Diine ak Jamono* recevra un désintéressement sans avoir à le demander car ce sera un temps où il sera définitivement admis qu'il n'y a aucun travail de l'esprit porté au public qui soit gratuit.

Le droit d'auteur est un combat de longue haleine. Il n'autorise ni des vainqueurs ni des vaincus. Aucune des parties en lice ne souhaite la perte de l'autre qui, paradoxalement, serait sa propre perte. Ce combat est une sorte de dépit amoureux. Un partenariat où chacun doit trouver son compte. Gagnant- gagnant donc !

Dakar, le 27 Août

2009.

Marouba FALL

Pour les écrivains sociétaires du BSDA

E- mail : marouba_fall@yahoo.fr

Site perso : www.e-monsite.com/maroubafall